

## Rénovation énergétique : non aux démarchages et aux arnaques à 1 €

**Isoler ses combles perdus pour 1 € ou remplacer sa chaudière au fioul pour 1 €, c'est inespéré. Pourtant ces offres existent bel et bien, mais les sociétés de démarchage sans scrupules ont flairé le bon filon. Gare aux arnaques dont de nombreux ménages sont victimes et aux appels téléphoniques intempestifs.**

Les offres d'isolation à 1 € sont financées par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Ce dispositif complexe impose aux fournisseurs d'énergie et de carburants de soutenir financièrement les travaux d'économie d'énergie des particuliers. Ils ont un quota de CEE à remplir et chaque opération financée au profit d'un ménage leur permet d'en engranger. Sur le papier ça fonctionne, mais dans la vraie vie il arrive que les travaux d'isolation à 1 € génèrent des certificats sans même avoir été effectués !

Des réseaux démarchent par téléphone pour proposer l'isolation du sous-sol ou des combles perdus pour 1 € et récupèrent ainsi tous les documents nécessaires, notamment l'avis d'imposition du foyer. Ils s'arrangent ensuite pour engranger le montant des certificats correspondant à l'isolation, sans même l'avoir réalisée ou en ayant envoyé un ou deux ouvriers incompetents qui désertent très vite le chantier ! L'arnaque est totale.

Si elle est moins visible, elle existe aussi avec les travaux d'isolation bâclés. « *Mettre 30 cm d'isolant ou même 40 cm en combles perdus, ça semble idéal mais ça isole très mal si l'air passe par endroits*, souligne Julien Ducrotois, responsable de pôle à l'Espace Info Énergie de l'Ageden, en Isère. *Or ça arrive avec l'isolation à 1 €. La pose d'une membrane pare-vapeur au sol est nécessaire dans certains cas, le traitement de l'étanchéité de la porte ou de la trappe d'accès doit être réalisé systématiquement, mais ces travaux ne sont pas traités en général, ou payés plein tarif. Pourtant, quand il y a des jours de 1 cm autour de la trappe, les déperditions de chaleur sont importantes* », poursuit le spécialiste.

S'il y a tant de ratés, c'est que d'une part les offres à 1 € font le minimum, et d'autre part que ce dispositif des certificats d'économie d'énergie est devenu le terrain de jeu favori des réseaux et des sociétés de démarchage malhonnêtes. Leur unique but est de faire de l'argent facile en récupérant un maximum de certificats d'économie d'énergie, la réalisation et la qualité des travaux sont le cadet de leurs soucis.

Quant aux offres de chauffage à 1 €, elles ont été lancées tout récemment et elles sont réservées aux ménages très modestes. Mais les entreprises sans scrupules sont déjà sur le coup. On appelle pour faire signer un dossier d'aides qui repose « sur le service public » et le ménage se retrouve avec un bon de commande à 30 000 € ! Inutile de préciser que la vigilance s'impose.

### Trois règles de base pour éviter les arnaques :

- Ne jamais donner suite à un démarchage téléphonique.
- Exiger un devis détaillé avant les travaux, même si ça ne coûte qu'un seul euro.
- Prendre rendez-vous avec un conseiller de l'Espace Info Énergie local pour être conseillé gratuitement et sans parti pris sur les travaux d'économie d'énergie les plus pertinents pour son logement.

## Compléments d'informations :

Le service de la Répression des Fraudes (la DGCCRF) vient d'éditer cette fiche pratique, respectez-là !

### 8 RÉFLEXES À ADOPTER

1

#### **Vous voulez faire des économies d'énergie ?**

Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller 

2

#### **Les services publics ne démarchent jamais !**

Attention aux entreprises qui prétendent agir pour le compte d'organismes publics ou de votre fournisseur d'énergie.

3

**Démarché ?** Ne donnez pas vos coordonnées bancaires et ne signez jamais le jour même. Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.

4

**Ne vous précipitez pas :** Demandez un devis et comparez avec d'autres offres.

5

#### **Méfiez-vous des offres trop alléchantes !**

Vous n'avez pas nécessairement droit aux aides annoncées et les économies d'énergies réelles peuvent être bien inférieures aux promesses.

6

**Si vous avez contracté un crédit,** ne signez pas l'attestation de fin de travaux avant qu'ils ne soient totalement terminés.

7

**Un litige ?** Pensez aux associations de consommateurs pour vous aider.

8

#### **Les pratiques d'une entreprise vous semblent frauduleuses ?**

Contactez la DGCCRF.



Renseignez-vous auprès d'un conseiller FAIRE au 0 808 800 700 ou sur [www.FAIRE.fr](http://www.FAIRE.fr)

Dans le Pays d'Aix, vous pouvez aussi consulter le site <http://www.eco-renovez.fr/pour-les-particuliers/>

Ou encore contacter le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) qui, sur rendez-vous, étudie votre cas et vous donne des conseils gratuitement.

[infoenergie@cpie-paysdaix.com](mailto:infoenergie@cpie-paysdaix.com) / 04 42 93 03 69